

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.055

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

18 Juin 1998

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, DONZIER et ANGIBAUD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MARCHE ESYS-MONTENAY DE GESTION ET DE MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS THERMIQUES DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX -
AVENANT N° 1

VOTE : UNANIMITE

A l'issue d'une mise en concurrence par voie d'appel d'offre un marché a été conclu en date du 15 octobre 1997 avec la Société ESYS-MONTENAY pour la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN.

Aujourd'hui, il s'avère judicieux de préciser ou de modifier par voie d'avenant certaines clauses pour parfaire la gestion du marché.

Aussi il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'Avenant n° 1 au marché de Gestion et de maintenance des installations thermiques qui a pour objet :

- d'intégrer dans le cadre du marché des prestations relatives à la climatisation de la salle informatique de la Mairie, à compter du 1er juillet 1998 soit pour un montant annuel P2 estimé à 4.970,00 Frs HT,

- de préciser les destinataires de la facturation pour chaque type de prestation, notamment pour les sites gérés par l'Office du Tourisme ou la SEMGET,

- de déterminer les valeurs prévisionnelles des prestations P1, P2, P3 minorées suite à l'exécution des travaux de rénovation des installations thermiques engagés par la Ville de ROYAN, parallèlement au marché ESYS-MONTENAY,

- de modifier les conditions de facturations relatives à la Piscine de Foncillon.

Le projet d'Avenant est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de modifier certaines clauses du marché de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société ESYS-MONTENAY relatif à la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le présent avenant
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS